## CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour chacune des insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront chargés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs feuilles sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de faire un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

## Pour le nord et les côtes.

**Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.**—Le public est respectueusement informé que le capit. SHERIDAN ayant reçu le commandement du nouveau bateau à vapeur MOBILE, le dit bateau quittera pour les ports ci-dessus, comme suit:

Partira du railroad tous les samedis à 4 heures de l'après midi.

Partira de Madisonville tous les dimanches à cinq heures du matin.

Partira du railroad tous les dimanches à neuf heures et demie du matin.

Partira de Madisonville tous les dimanches à quatre heures de l'après midi.

22 sept—8 TOURNE & BECKWITH.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos 11 et 15.

2 sept

**Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.**

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents. 28 et 29, Nouvelle Levée.

25 fev

**POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.**—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à haute pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du soir. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

| De la Nlle. Orléans, | Du Bayou Sara. |
|---|---|
| Les Mardis. | Les Lundis, |
| Jeudis. | Mercredis, |
| Samedis. | Vendredis, |

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

...—30 JOHN DOUGLASS.

**Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires**—Le ... à vapeur, bon marcheur, ... capitaine Chs De Blanc, avant de superbes logements pour les passagers, fera ses trajets entre la ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les samedis à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins que le fret ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte des propriétaires. 17 août

**Voyage de Plaisir le Dimanche.**

Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira ... après l'arrivée du char de 9 heures et de Madisonville à 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, 28 & 29 Nlle. Levée.

5 août

**Pour ...**—Le ... vapeur Mobile, capt. Mark ... partira pour la Mobile tous les ... après l'arrivée du char ... demi, quittant la Mobile tous les vendredis ... du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, 28 et 29.

5 août

**POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula,** et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du bout du railroad tous les mardis et vendredis par le char de 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les mercredis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

30 sept MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

**Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines.**—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Commerce, attendu que le Veteran, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. 3 sept

**POUR PENSACOLE,** &c—Avant ou la concurrence des propriétaires de la ligne des paquebots portant la malle, le soussigné est autorisé d'annoncer au public que les passagers qui doivent aller à Pensacole, &c. seront reçus à bord du bateau à vapeur Merchant, à la Baie de la Mobile le lundi matin.

JOHN KILSHAW, jr.

N. B. Les passagers pour les autres ports intermédiaires seront débarqués à leur destination. 27 sept

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du rail-road, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Passe Christiane, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du soir. 31 août TOURNE & BECKWITH, Agents

**POUR BOSTON**—Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai: on demande du fret pesant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le magasin ... ou à HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24.

17 sept

**POUR BOSTON**—Le navire A. I. NEWPORT, capitaine Gull, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis ... Road, ou à ... & Co.

17 sept

**POUR ...**—La barque JOSE..., capt. Johnson ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, fera voile comme dessus ... passage, s'adresser au capitaine à bord ... KIN & WILCOCKS, No 38, rue du Camp.

... sept

**POUR PHILADELPHIE.** Paquebot du 25 courant.

Le navire ARCHER, capitaine O. Marston, étant maintenant en déchargement, fera voile comme dessus, ayant des emménagements supérieurs. S'adresser au capitaine à bord ... & WILCOCKS, No 38, rue du Camp.

... sept

**POUR NEW-YORK**—Partira positivement ... prochain—La barque SEINE, ... Davis, ayant la majeure partie ... engagée et prête à mettre à bord ... Pour fret de 100 balles ... COIT & Co, 20, rue de la Douane.

... sept

## Pour les ports du Mexique.

**POUR TAMPICO.**—La belle goëlette ... DADY HOFF, capitaine Wilkins, ayant une partie de son chargement ... Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à bord, ou KOHN, DARON & Co.

2 sept

**AVOINE**—300 sacs avoine, à vendre par PERKS & HALL.

... sept

**500** Barriques Vin de Marseille, de très bonne qualité, à vendre par PETERS & MILLARD.

2 sept—10

## Pour les Antilles.

**POUR LA HAVANE**—La belle goëlette, fine marcheuse EMIGRANT, capit. Hardy, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, no 30.

5 sept

**A VENDRE OU A FRETER**—Le brick CAZENOVE, du port de 171 tonneaux. S'adresser à bord, ou à THEOD. NICOLET & CO. 88, rue Bienville.

14 sept

**A FRETER**—Le A 1 navire CHOCTAW de 444 tonneaux, et qui a dernièrement été cuivré à neuf et mis en bon ordre pour la mer. S'adresser à HARROD & QUARLES, rue de la Douane, n. 24.

27 août

**A FRETER**—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à HARROD & QUARLES.

23 juil

**A VENDRE OU A FRETER.**—Le brick GUSTAVE, du port de 1534 tonneaux. On croit qu'il peut porter 1600 barils; il est en bon état de faire un voyage, et il peut recevoir du fret sans délai. S'adresser à HARRISON, BROWN & co.

14 sept

**A VENDRE**—La goëlette bien connue, doublée et chevillée en cuivre JULIUS CÆSAR, dans l'état où elle se trouve maintenant, vis à vis la rue St. Louis, ne tire que très peu d'eau; elle porte un chargement de 1000 barils—elle est en bon état et prête à faire un voyage.—Pour les conditions, s'adresser à JAMES REED & Co. rue Royale, no. 35.

5 sept

**A LOUER**—Une belle maison de trois étages, étant celle de l'encoignure de ces belles bâtisses dans la rue Carondelet, entre les rues Girod et Hevia, la possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser à G DORSEY, Nouvelle Levée, no. 44

2 sept

**A LOUER** [jusqu'au 1er. novembre]. Une maison commode et fort agréable, près la rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

**A LOUER**—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Lévée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

**A LOUER**—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

**A LOUER**—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK, 106 rue de Chartres

26 mai

**A LOUER**—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin

## Ventes par le Shérif.

Justin Cruvillier contre A A Suarez.—Alexander Grant contre le même: dans la Cour de District. Wm Collerton contre A A Suarez, dans la Cour de Paroisse.

EN vertu de trois writs fieri facias à moi adressé il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le Lundi 19 septembre prochain, à une heure de relevée,

1o. Tout le lot de terre situé en face de cette ville dans l'espace de terre compris dans les rues Ursuline, Levée et Quartier, et le chemin public.

Le dit lot désigné par le No. 33, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer de la ville, le 29 décembre 1833, déposé en l'étude de Wm Christy not. pub. de cette ville.

Le dit lot, mesurant vingt six pieds de face à la rue de la Levée, vingt six pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Gallatin, sur cent seize pieds, un pouce, et six lignes sur le coté supérieur, sur une ligne qui traverse les rues Gallatin et de la Levée, et cent dix neuf pieds huit pouces sur le coté intérieur, sur une ligne, et traversant les rues Gallatin et la Levée, (mesure anglaise) ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent ainsi que les droits, privilèges, &c.

2o. Une portion de terrain situé en cette ville faubourg Marigny, dans la rue Marigny désigné par le No 4, au plan dressé le 25 mai, 1833, par Bourgerol, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de F. de Armas notaire.

La dite portion de terrain ayant (mesure américaine), vingt trois pieds et trois pouces de face à la dite rue Marigny, cent pieds de profondeur d'un coté sur la ligne qui le sépare du No. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre coté sur la ligne qui le sépare du numéro Cinq du dit plan, et vingt trois pieds cinq pouces six lignes 2-7 sur la ligne du fond qui le sépare de la portion du terrain désignée au dit plan par le No 9.

3o. Une autre portion de terrain, située au faubourg Marigny, attenante à la précédente portion de terrain No 4, cette dernière portion désignée par le No 5 (mesure américaine) vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Marigny; cent pieds de profondeur de l'autre coté, sur la ligne qui le sépare du No 4 précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre coté sur la ligne qui le sépare de la portion de terrain désigné par le No 6, et vingt trois pieds cinq pouces, 6 lignes et 2-7, de la ligne du fond qui le sépare de la portion de terrain désigné par le No 9, au même plan. Saisis dans les affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

15 août FRED. BUISSON. shérif.

Blunt & Thurber contre A. A. Suarez.

**COUR DE DISTRICT.**—En vertu d'un alias fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le mardi, 20 septembre prochain à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé faubourg Marigny rue de Craps, entre les rues Champs Elysées et Français, faisant partie du lot no. 39, et mesurant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur. Saisi dans l'affaire cidessus. Conditions, comptant.

15 août FRED. BUISSON, shérif.

Francis et James Kain contre Jonathan Chase.

**COUR DE DISTRICT.**—En vertu d'un alias fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le mardi 20 septembre prochain à une heure de relevée.

Un certain nègre esclave nommé JIM, saisi dans l'affaire cidessus. Conditions: comptant.

15 août FRED. BUISSON, shérif.

Geo. W. Pritchard & Co. vs. S. Hageman & Co.

**COUR DE DISTRICT.**—En vertu d'une writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, le Mardi 20 septembre, à midi,

2 caisses de marchandises, telles que Percale, mousseline, Gants, &c. et autres articles de mode, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

7 sept FRED. BUISSON, shérif.

**Vente continuée.**

J. & L. Brewster & autres, contre Jordan Malone.

**COUR DE DISTRICT.**—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire. il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, mardi le 20 Septembre, à midi,

Un assortiment de marchandises, telles que Quincaillerie, et marchandises diverses, &c.

Conditions—comptant.

7 sept FRED. BUISSON, shérif.

**J. BUSS,** marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 73, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.

N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.

Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 12 sept

**Délicieuse Retraite d'été**—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur la rive ouest de la baie de Pascagoula, à son confluent avec le Golfe du Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaîne d'îles qui bordent toute la côte de 5 à 10 milles.

Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent la continuation des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre ce séjour agréable aux personnes qui viendront s'y fixer.

Le poisson et les huîtres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.

Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offrirent une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courans sera toujours prête.

Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.

Tous les bâteaux navigant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hôtel dans de petits canots, a toujours été une objection aux personnes qui voulaient visiter l'établissement. Cet inconvénient n'existe plus, car le bâteau à vapeur Alert qui passe deux fois par semaine devant Pascagoula, débarque ses passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.

C. & M. I. McRAE.

N. B. Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. 30 juillet

**A VENDRE.**

UN moulin à scie à vapeur, connu sous le nom de moulin à scie de Miller, situé au faubourg Declouet. La machine est en bon ordre; la bâtisse a été réparée ce ... il y a environ dix huit mois. Le tout sera vendu à bon compte à condition que la bâtisse et la machine soient retirées dans le cours de six semaines à compter du jour de la vente. S'adresser à

16 sept—3 WILLIAM TURNER, sur les lieux.

**POMMES SECHES**—30 barils, à vendre par PERKS & HALL.

14 sept

## PROCLAMATION

PAR

EDWARD D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat, et pour ordonner à tous juges de paroisse, shérifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le tems voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le troisième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,

(signé) E. D. WHITE,

Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

**Vente ordonnée par la Cour des Preuves.**

IL sera vendu à l'enchère publique, par le juge soussigné de la paroisse Interne de LaFourche, lundi le 3 octobre 1836, à 10 heures du matin, au Temple, sur le lac Barataria, à environ quinze milles du bayou de la Fourche, et près de l'embouchure du bayou des Allemands ou de la ville; les biens délaissés par le défunt Antoine Dias, ou précédemment en communauté entre lui et Marie Feye, son épouse survivante, savoir:

1o. Le dit emplacement nommé TEMPLE, ayant environ 17 arpents de face, et portant de nombreuses bâtisses.

N. B. Le Temple est un des plus beaux sites de la basse Louisiane: il est situé sur cette partie du Lac Barataria ou Salvador, connus sous le nom de Baie Perrier, à environ trente arpents du Canal du Barataria et de Lafourche. Le sol est composé d'un amas de coquilles de palourdes, formant plusieurs monticules dans lesquels l'on a souvent rencontré des antiquités sauvages. Ces coquilles remplacent parfaitement les petits caillous et le gravois, dont on se sert pour le pavage et elles donnent une très bonne chaux. La vigne, le pêcher l'oranger, le prunier et les autres arbres fruitiers de ce climat, atteignent toute leur perfection sur cette plage.

L'endroit conviendrait parfaitement pour l'établissement d'un hôtel ou d'une retraite champêtre, et offrirait sans cesse, aux amateurs les plaisirs de la pêche, de la chasse, du bain &c.

2o. Une terre située dans la dite paroisse, sur la rive droite du bayou des Allemands, à environ 12 milles du Temple, ou à environ 9 milles en ligne droite du bayou de Lafourche, ayant à peu près 18 arpents de face sur sur 40 de profondeur.

3o. Une autre terre, connue sous le nom de Vacherie Domé, sise sur la rive gauche du bayou des Allemands dans la paroisse de St. Charles, presque vis-à-vis la terre ci-dessus dernièrement décrite, éloignée d'environ 5 lieues du fleuve Mississipi et limitée par le bayou Saut-d'Ours, le lac Malin et la Baie Domé, avec une quantité de vaches laitières, de bestiaux et de moutons.

4o. Une terre ayant deux arpens, plus ou moins, de face, sur 40 de profondeur, sise en la paroisse Interne de Lafourche, rive droite du bayou de ce nom, à environ 14 milles audessous de Thibodeauxville

5o. Une autre terre ayant 6 arpents, plus ou moins de face sur 40 arpens de profondeur, sise en la paroisse ci-dessus dernièrement mentionnée sur la rive gauche du bayou de Lafourche, à environ 8 ... lieues audessous de Thibodeauxville, et à peu de distance de l'endroit où le Canal de Barataria doit communiquer avec Lafourche.

6o. Un nègre esclave, bon chasseur, pêcheur et bateleur.

7e. Une négresse de 17 ans, esclave, et bonne domestique.

8o. Environ 20 fusils de chasse, mousquets ou carabines, ainsi que des pistolets, du plomb à giboyer &c.

9o. Vingt embarcations, canots, esquifs ou pirogues.

10o. Des vaches laitières, des bestiaux et des cochons au Temple.

11o. Des filets, outils aratoires, meubles, liqueurs &c.

Conditions: L'habitation et les esclaves payables par quarts, un en tous et chacun des mois de mars, des années 1837, 1838, 1839 et 1840 restant spécialement hypothéqués jusqu'au parfait paiement. Les autres objets payables, toutes sommes n'excédant point $10, le tout en mars 1837; les sommes excédant $10, par moitiés, en mars 1837 et 1838; les adjudicataires étant tenus à donner des cautionnements satisfaisants. HENRI F. KNOBLOCH, Juge.

2 sept—19f, 4ps

**PAROISSE D'ORLEANS, Cour des Preuves.**

ETAT DE LA LOUISIANE, à tous ceux que cela peut concerner....SALUT:

QU'IL soit connu qu'attendu que Louis Jules Edouard Macé demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régistre des Testaments dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente en date du vingt-huit mars mil huit cent trente six, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sur la pétition des syndics des créanciers de la succession de feu Alexandre Baron, le lot de terre et bâtisses ci-après décrits, dépendant de la succession dudit feu Alexandre Baron ont été offerts en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession dudit feu Alexandre Baron, le cinq mai mil huit cent trente six, par Joseph Le Carpentier, un des encanteurs pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et adjugés au dit Louis Jules Edouard Macé, pour le prix de mille six cents piastres.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:—

Un lot de terre au faubourg Marigny, de cette ville formant encoignure des rues Esplanade et Moreau, ayant mesure française, quarante cinq pieds de face à la rue Esplanade sur cent pieds de profondeur et face à la rue Moreau, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: La susdite propriété payable en deux termes égaux, en billets à un et deux ans du jour de la vente, assurés par hypothèque spéciale, avec la condition que s'ils n'étaient pas retirés, à leurs échéances respectives, ils porteront un intérêt, à raison de dix pour cent par an, à partir de la date de leur dite échéance jusqu'à ce qu'ils soient payés.

N. B. La propriété formant encoignure des rues Esplanade et Moreau, est sujette à une rente annuelle de treize cent vingt piastres, plus ou moins, en faveur de la corporation, à raison de six pour cent par an. Le pavage et les banquettes de ladite propriété seront pour le compte de l'acquéreur.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce douzième jour du mois de septembre A. D. 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,

14 sept régistre des testamens.

**POLHEMUS & BUCKLEY,**

**Peintres d'Enseignes et de Maisons,**

*Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.*

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.

2 sept—6 m.

**SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.**—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre à la Pharmacie de

8 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

EN débarquement du navire l'Océan, de Liverpool. 20 barils pentures assorties de 8 à 24 pouces; pentures coudées, gonds sur plaque. 40 paquets tôle no 24 à 26, clous forgés de 8 à 10d; clous à ferrer les chevaux, chaînes pour acculoir et pour traits, dents de herse, vis à lit de 6 à 9 1-2, &c. couteaux à canne, tenailles pour forgerons, grils cannelés, étoffe métallique no 12 à 14, boucles à sellier de 1 à 2 pouces, pierre à l'huile de Turquie, pierre à fusil superfine, pieds de rois assortis, couteaux à huîtres, pelles et pinces en fer pour cuisine, batterie de fusils, simple et double, cheminées pour fusil à pision, couplets de table, têtes de baguette, casseroles assorties, pitons pour ciel de lit, clous à crochets, cadenats en cuivre, serrures de malle, coffres, pupitres, buffets et tiroirs assortis en grandeur et qualité, serrures à poignée en cuivre pour porte, de 4 à 5 pouces, pinces pour cordonnier, verroux ronds, poignées en cuivre pour tiroir, égohines fines et superfines assorties en grandeur, ciseaux et gouges, fers de varlope et solive, marteaux à plaquage, limes, un grand assortiment, couteaux à deux lames, à ressort à 2 et 3 lames, couteaux et canifs sur cartes et une très grande variété d'autres articles.

16 sept J. LABADIE, 59, rue de la Levée.

## MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la 2e. Municipalité—Séance du 2 août 1836.

Résolu qu'il est expressément défendu de tirer des coups de fusil dans tout l'espace compris depuis la limite supérieure de la rue des Bons Enfans jusqu'à la limite inférieure, dans tout l'espace compris de la ligne de l'Esplanade en partant de la rue des Bons Enfans jusqu'au fleuve, et de là dans tout l'espace compris depuis ce point en suivant la rue de la Levée jusqu'à la rue du Congrès, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres à chaque contravention aux dispositions de la présente ordonnance; bien entendu que les pères et tuteurs seront responsables pour leurs enfans et pupilles, et les maîtres pour leurs esclaves, et l'esclave pour lequel le maître ne voudra pas payer l'amende, recevra 5 à 15 coups de fouet, selon l'âge et l'option du juge.

Résolu que les commissaires de police sont autorisés à faire annoncer au son du tambour dans tous les coins des rues comprises dans les limites ci-dessus les dispositions de cette ordonnance.

(Signé,) L. U. GAIENNIE, recorder.

Approuvé le 7 août 1836.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD Jnr. Secrétaire.

Séance du 10 Août 1836.

Résolu qu'il est expressément défendu à toute personne ou personnes de passer à cheval en voiture ou charrette sur la levée ou les trottoirs de cette municipalité, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres à chaque contravention, recouvrable devant tout juge de paix, sur la plainte du wharfinger ou de tout commissaire de police, lesquels devront veiller à la stricte exécution de ladite résolution, nonobstant toute ordonnance à ce contraire.

(Signé) L. U GAIENNIE, Recorder.

Approuvé le 15 août, 1836.

Pour copie conforme,

THEARD Jr., Secrét.

Résolu que les propriétaires de terrains situés dans cette partie du 1er. district de la 2e. municipalité compris entre les rues des Bons Enfans, des Champs-Elysées, Urquhart, Plauché, le prolongement de la rue de l'Esplanade et la rue St. Claude, devront, dans les soixante jours qui suivront la promulgation de la présente ordonnance, sous la direction du voyer de cette municipalité, confectionner des banquettes, contre-banquettes et fonds de rigoles en face de leurs propriétés, sous peine d'une amende d'une piastre par chaque jour de retard pour chaque terrain de 30 pieds.

Résolu que le commissaire du premier district est chargé de veiller à ce que les dispositions de cette ordonnance soient strictement observées, sous peine de destitution.

(Signé) L. U. GAIENNIE, Recorder.

Approuvé le 15 août 1836.

(Signé,) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD. Jnr. secrétaire.

Séance du 17 Août 1836.

Résolu qu'il est du devoir des commissaires de veiller à ce qu'aucune forge ou autre établissement de cette nature ne soient établis dans les limites de leurs districts, qu'en se conformant aux ordonnances existantes.

(Signé) L. U. GAIENNIE, recorder.

Approuvé le 23 août 1836.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD, Jnr. secrétaire.

## MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

**Conseil de la Première Municipalité.**

Séance de Vendredi 26 Août 1836.

**ORDONNANCE**

*Concernant l'ouverture de la rue Esplanade.*

Attendu que la rue Esplanade jusqu'au bayou St. Jean se trouve être d'après la loi la limite fixée entre la 1re. et la 3me. municipalité;—attendu que l'intérêt de cette communauté exige que l'ouverture de cette rue ait lieu le plus promptement possible;—et attendu aussi que ce conseil a déjà, en vertu d'une résolution, autorisé le maire à contraindre par toutes voies légales les propriétaires à livrer au public le terrain nécessaire pour l'ouverture de la dite rue:

Le Conseil de la 1re. Municipalité arrête ce qui suit:

Article 1. Le Maire est autorisé à annoncer dans la gazette officielle que dans un délai de trente jours de la promulgation de la présente ordonnance, toute la rue Esplanade devra être ouverte jusqu'au bayou St. Jean, et que le voyer devra donner à cette époque les alignemens aux propriétaires pour l'ouverture de la dite rue.

Art. 2. Dans le délai de trois mois après l'époque ci-dessus désignée, les propriétaires, sur toute la façade de la dite rue, devront faire leurs banquettes en carré et gutter stones et en briques, sous peine d'une amende de dix piastres par chaque jour qu'ils auront négligé ou refusé de faire les banquettes aprés le délai ci-dessus, laquelle devra être poursuivie par tous commissaires de police ou autre officier de la corporation, pardevant tout tribunal compétent, moitié au profit de la corporation, et moitié au profit du dénonciateur.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 30 août 1836.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Pour copie conforme,

THEARD, Jr, Secrét.

En conséquence; les personnes qui ont des propriétés situées sur le prolongement de la rue de l'Esplanade sont requises d'avoir à se conformer en tous points aux dispositions de la présente, ordonnance, dans les délais qui y sont pourvus.

Le 8 Septembre 1836.

D. PRIEUR, Maire.

## MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONFORMÉMENT à une résolution du Conseil de la 1ère. Municipalité, avis est donné que, chaque nuit, à compter de lundi 5 du courant, jusqu'à la fin du mois, il sera distribué des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errans dans les rues comprises dans les limites de ladite municipalité.

Le 2 septembre 1836.

3 sept D. PRIEUR, maire.

**Mairie de la Nelle.-Orléans.**

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Troisième Municipalité, avis est donné qu'une demande a été adressée au dit conseil pour l'ouverture des rues Casacalvo, Grands-Hommes, Craps, Amour et Bons Enfans jusqu'à la rue Pologne.

26 août D. PRIEUR, maire.

**SAVON, Blanc de Baleine, &c**—400 caisses savon marque T. Blake & co. et Winchester;

350 caisses blanc de baleine, qualité supérieure, et bien assortie en grandeur;

100 caisses morue nouvelle;

100 do hareng fumé,

250 do fromage nouveau de Goshen;

50 barils maquereaux no. 3;

50 do genièvre, double sacre;

10 demi-pipes eau de vie américaine, 1ère preuve, en débarquement et à vendre par

CARRIERE, DARAN & Co. rue St. Louis no. 11 et 15.

3 sept

**PORC**—Mess M O & P O, à vendre par PERKS & HALL.

5 sept

**RIZ**—30 tierçons de riz, à vendre par PERKS & HALL.

5 sept

**EAU DE VIE DE PECHES**—15 barils, à vendre par (5 sept) PERKS & HALL.

**SUCRE de la Havane**—3 caisses sucre de la Havane; 400 sacs de café, à vendre par

5 sept M. DE LIZARDI & Co.

**ACTIONS** de la Banque de l'Etat de la Louisiane—41 Actions, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co, 58, rue Toulouse.

26 août

**MAIS & AVOINE**—444 sacs de maïs et 80 sacs d'avoine reçus par le George Collier et à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, no. 30.

3 sept

**DEMANDE.**—On désirerait acheter un jeune nègre, bon sujet et qui connaitrait l'état de boulanger. S'adresser à BESSON & KOKERNOT. Rue St. Louis, No 14.

2 sept

**MARCHANDISES ANGLAISES**—Un grand assortiment de marchandises anglaises, propres aux marchés mexicains, consistant en moleskins, velveteens, satinet, indiennes, &c., en magasin et à vendre par Sam. THOMPSON & Co, 53, rue du Camp.

2 sept

**PORTER & ALE**—120 boucauts Porter et Ale de Philadelphie, en magasin et à vendre par Sam. THOMPSON & Co. 53, rue du Camp.

2 sept

**VIN**—308 caisses Vin de Médoc, reçues par le Wm. Tell, de Bordeaux, et à vendre par Sam. THOMPSON & Co. 53, rue du Camp.

2 sept

**LISTONS**—3 balles listons assortis; 100 caisses chapeaux de soie et satin de la dernière mode, reçus par le navire Louisville. Aussi, satins des Indes très riches; 20 caisses de nankin bleu, en débarquement des navires Huntsville et Nashville et ayant droit au drawback, à vendre par

2 sept COIT & Co. 20, rue de la Douane.

**AVIS**—Les soussignés s'engagent à fournir par contrat toutes sortes de bois de pin et toutes espèces de bois de construction tels que planches, doublages, poteaux, etc. Ceux qui désireraient contracter pour une quantité un peu considérable sont priés d'envoyer leurs ordres 15 à 20 jours avant l'époque où ils en auraient besoin pour donner le temps de les recevoir en ville. W. & R. MURPHY, au Bassin, no. 132.

29 août

**75** barils Rum du Nord, 50 dito Genièvre dito. à vendre par VILLATE & TOLEDANO, 96, Vieille Levée

7 juillet

**AVIS**—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.

L F HERMANN,

CHS F BRIGGS,

2 juillet CHS. A LACOSTE

**BOIS DE CONSTRUCTION**—32,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par

27 mai WILLIAM BOMAN, 168 Bassin

**CHEVAL EPAVE.**

IL a été conduit à l'écurie, située rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon, un CHEVAL alezan à courte queue. Si le dit cheval n'est pas réclamé dans dix jours de cette date, il sera vendu par Mr. P. A. Guillotte, encanteur, le samedi, 24 du courant, à midi, à l'emplacement destiné à la vente des animaux. 14 sept—d

Il a été conduit à l'écurie, encoignure des rues St. Pierre et Tremé, par la garde de ville de la 1ère. municipalité, le 9 ou 10 du courant.

Un cheval brun, le pied gauche de derrière un peu blanc.

Le 10 au 11, un mulet gris, marqué D à la cuisse du derrière.

Si lesdits animaux ne sont pas réclamés quinze jours après ce premier avis, ils seront vendus à l'encan par A. Guillotte.

14 sept J. PENAS, capt. de la garde de ville.

**CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE** seront données pour l'arrestation et la mise en prison, en cette ville, du nègre JIM alias JIM CRACK, qui s'est enfui dans la nuit du 11 de ce mois. Il est de la taille d'environ 5 pieds 11 pouces, assez robuste, très noir, et n'ayant que peu de barbe et de grands sourcils. Il a bonne mine et se tient généralement bien mis, et comme il a beaucoup de linge on ne peut se rappeler comment il était vêtu. Il portait dernièrement un chapeau blanc.

Comme cet esclave est très intelligent, il cherchera probablement à se passer pour libre. Les capitaines de bateaux à vapeur sont particulièrement prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, attendu que celui qui le recevra sera poursuivi selon toute la rigueur des lois. Si cet esclave est pris hors de l'Etat, on paiera toutes les dépenses raisonnables pour le conduire en ville.

16 sept—6 FRERET FRERES.

**VINGT PIASTRES** de Récompense seront payées à quiconque arrêtera le mulâtre marron nommé Lemon, âgé de 24 ans, de la taille de 5 pieds 6 pouces; il est parti du chantier de MM. Penrose & Davis, dimanche le 4 du courant. Il a été vu dans le faubourg inférieur; il est très actif et d'assez bonne mine, et peut être pris pour cocher ou garçon de table. Il fut dernièrement acheté de M. Garrot. S'adresser à BEHAN & FREELAND,

16 sept—3 Presse à coton d'Orléans.

**AVIS**—Est parti marron du canal de la compagnie des canaux de Barataria et Lafourche, le nègre JOHN, âgé d'environ trente ans, taille d'environ cinq pieds et demi et peau rougeâtre. Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque arrêtera et fera conduire le susdit nègre à la geole de la Nouvelle Orléans. 16 sept—3

**VINGT PIASTRES de Récompense.**—L'esclave nommée ANNE, griffonne âgée d'environ vingt ans, s'est échappée du bateau en allant à mon habitation à Chenière Caminada dans la paroisse de Jefferson. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la fera mettre en prison ou l'amènera; cette esclave est bien connue à la Nlle. Orléans, ayant appartenu à M. Blanc, près du chemin du Bayou.

16 sept—10 WILLIAM GORMLEY.

**40 PIASTRES DE RECOMPENSE.**

Parti marron depuis environ trois semaines, le mulâtre PIERRE, ci-devant la propriété de Robert Lewis, bien connu en cette ville comme charretier; il est vraisemblablement caché dans le faubourg d'en haut ou celui d'en bas, il a été vu ces jours passés à l'extrémité du Rail-Road Pontchartrain.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'amènera à Mr. F. W. Sewell, dans le faubourg Ste. Marie, ou au No. 59, rue Gravier. 14 sept—6

**$30 de Récompense** seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo, Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 27 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M Henry S. Langhorn, de Lynchburg Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois une cataracte à un œil, une très visible cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donnée à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis

24 juin—3m TH. H DICKINSON.

**$20 de Récompense.**

Parti marron de la résidence de Mr. S. R. Marshall (Natchez Mississipi,) le mulâtre nommé NATHAN, il est âgé d'environ 23 ans, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces; bien constitué, parlant avec difficulté; il a une cicatrice sur l'un de ses bras, il a de très grands pieds. On suppose qu'il est caché à la Nouvelle-Orléans, et essaiera de se faire passer pour libre.

La récompense cidessus sera donnée pour la mise en geole de Nathan des informations devront être données à Messrs.

29 août—18, 4ps HERMANN, BRIGGS & CO, 89, rue du Canal.

**CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE**—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds six ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.

27 août

**Dix Piastres de Récompense**—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 21 ou 25 ans, 5 pieds 5 pouces de taille: il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

**CONDUITS** à la geole de la paroisse Jefferson, Nancy, jeune négresse se disant appartenir à Mr. Romin; Louis, petit mulâtre de 15 ans, se disant appartenir au juge Martin. Les propriétaires des esclaves ci-dessus nommés sont invités à les faire réclamer en se conformant à la loi.

29 août J CHARBONNET, shériff.

**DETENU** à la geole de la paroisse de Jefferson, le nègre marron SALVADOR, se disant appartenir à Mr. Lafé, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire du dit nègre est requis de venir le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse Jefferson, 1er. sept. 1836

2 sept J CHARBONNET, shériff.

**$60 DE RECOMPENSE**—Partis marrons de la plantation du soussigné, située sur la Chenière Caminada, dans la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans, savoir:

DANIEL COURCELLE, âgé d'environ 18 ans, griffon, parlant anglais et français, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, récemment acheté de John F Miller; aussi:

TOM FINGER, nègre âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, très noir et trapu, ayant eu la première phalange, d'un des pouces emportée par un moulin à coton, récemment acheté de John F Miller; aussi:

JACQUES, griffe, créole du pays, âgé d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, parlant fort peu anglais; il lui manque, une des dents de devant; cet esclave est un peu maçon et a été récemment acheté de John Green.

Ces trois esclaves sont bien connus dans cette ville et quiconque les arrêtera, les logera dans la geole, ou les ramènera au soussigné, recevra la récompense promise de $60, et la somme de $20 pour chacun d'eux.

13 août—10, 2ps WILLIAM GORMLEY

**AVIS AU PUBLIC.**

LE Dr. Stephen H Bardash de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement. Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 102.

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

**A VENDRE.**—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.

9 juil BERNARD. MARIGNY.

**A VENDRE**—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à

13 juil B MARIGNY

**AVIS**—Le soussigné ayant ce jour, pris en société M. Alphonse Miltenberger, de cette ville, les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de A, Lanoux & Co. (1 août—30) A LEDOUX

**JAMES LILLY**—Peintre de maison, enseigne &c. remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art. et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

**Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.**

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous Flat grips; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous Edge grips.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.

REEVES & WHITAKER,

27 mai—6m No. 208, Market st. Philadelphie.

LES soussignés offrent à vendre à des prix et conditions raisonnables, les articles qui suivent ayant droit au drawback:

175 demi pipes Cognac d'âges divers;

64 barils Vin blanc Haut Sauterne;

100 caisses Marasquin di Zara;

45 Do. Curaçao, vrai Hollande;

12 Do Eau de Vie de Dantzick;

300 Do. Vin rouge St. Emilion;

75 Kirsch Wasser de la Forêt Noire;

900 paniers d'Anizette, marque Besson fils Frères;

76 barriques Vins vieux assortis;

150 paniers Champagne, marque Toly;

40 caisses Vin vieux St. Estèphe Médoc;

500 livres Cire jaune.

BESSON & KOKERNOT,

31 août rue St. Louis, no. 14.

**AVIS.**—Tous ceux qui ont des réclamations contre la feu J. C. Egan, sont priés de présenter leurs comptes au soussigné, pour être soldés.

W. H. SIMMONS,

10 sept—6 rue de Chartres, no. 16

**AVIS.**

LE Docteur Chaubard de St. Amant, chirurgien de la Faculté de Montpellier, ex-chirurgien interne de l'hôpital St. André de Bordeaux, ex-chirurgien de la marine-royale et ayant pratiqué la médecine cinq ans à la Havane, prévient ses amis et le public, qu'il vient de fixer sa résidence dans cette ville, et qu'il offre de donner ses soins aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il donnera chez lui des consultations gratuites aux indigens tous les jours de midi à deux heures.

Sa demeure: rue Royale, No. 250, au premier

9 sept—10

## Avis de Banques et de Comp.

**Banque des Citoyens de la Louisiane.**

Nlle.-Orléans, 8 septembre 1836.

LE 5 Octobre prochain étant le terme accordé pour garantir les deux millions et demi d'actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens pour lesquelles des livres de souscriptions ont été ouverts à la Nouvelle Orléans, les souscripteurs dont les titres sont approuvés, sont prévenus que ceux qui à cette époque n'auront pas consenti leurs hypothèques en faveur de la Banque, seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux dites actions et que leurs noms seront en conséquence rayés de la liste des souscripteurs parmi lesquels la répartition finale devra être faite.

Par ordre de la Direction.

J. B. PERRAULT,

9 sept Caissier

*Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.*

Nouvelle-Orléans, 6 septembre 1836.

LES actionnaires sont prévenus qu'un dividende de huit pour cent sur le fonds capital de la compagnie, a été déclaré payable à eux ou leurs fondés de pouvoir, le 1er. octobre prochain, ou après.

Par ordre de la Direction,

9 sept D. F. GUEX, secrétaire.

**Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.**

Nouvelle-Orléans, 6 Septembre 1836

LES actionnaires sont prévenus qu'un dividende de huit pour cent sur le fonds capital de la Compagnie, a été déclaré, payable à eux ou leurs fondés de pouvoir, le 1er. Octobre prochain, ou après.

Par ordre de la direction.

9 sept D. F. GUEX, secrétaire.

**Compagnie de Navigation d'Orléans.**

Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

AUNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.

Par ordre de la Direction,

7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

**Banque de l'Etat de la Louisiane.**

*Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836.*

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.

5 sep RICHARD RELF, Caissier.

**BANQUE DE CITE,**

Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

AUNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.

CHS. F. RONDEAU,

2 sept—1m caissier pro. temp.

**AVIS**—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.

5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

**Banque de Kentucky,**

4 juillet 1836.

AUNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléanns, 25 juillet 1836.

27 juil EDWARD DUPLESSIS, caissier

**AVIS**—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Bennett,
S. W. Oakey,
James Carroll,
John Kilshaw, jr

Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin

**BANQUE de Carrollton**—On demande immédiatement, un individu qui puisse se charger entièrement de la surintendance générale de la Compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, de bonnes recommandations sont exigées. Les applications devront être faites à la Banque de Carrollton.

P. CAZENAVE,

27 août secrétaire pro. tem.

**Compagnie de Navigation d'Orléans,**

Nouvelle Orléans 23 août 1836.

LES personnes qui désireraient acheter la terre que l'on retire des côtés du canal Carondelet peuvent l'obtenir à un escalin la charretée, en s'adressant au capitaine du port, au Bassin.

24 août GUSTAVE F. WEISSE, secrét.

## Avis Judiciaires.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. ... John W Watson contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu dans l'étude de Félix Grima, notaire, le 16 septembre prochain, pour y délibérer sur l'élection d'un Syndic, pour remplacer J J Wood, qui est absent de l'Etat, ou pour autoriser Eddy Stinson, l'autre Syndic, à agir seul. Par ordre de la cour.

13 août—11, 2ps P A GUYOL dep. greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—présent l'honorable Chs. Maurian, juge—No. 9029—William Foyle, maintenant en prison, contre ses créanciers. Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable aient à déduire en pleine cour le 24 septembre 1836, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à sa pétition, et en même tems toute poursuite contre sa personne et ses propriétés soit suspendue. Par ordre de la cour,

2 sept—8, 2ps P. A. GUYOL, dép. greffier.

**FARINE & WHISKEY**—600 barils Farine fraîche, et 40 barils whiskey, en débarquement d'un chalan, et à vendre par

ORAIN & MIGNON,

7 sept rue de la Nouvelle-Levée, no. 7

**AVIS** est par le présent donné qu'un certificat no 57, de cinq actions de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, inscrit au nom de George Gottschalk, ayant été perdu, qu'une application a été faite pour le renouvellement dudit certificat.

10 août—30, 1ps HUGO C GILDEMEESTER.

**AMANDES**—Amandes de Esperanza en barils et caisses, à vendre par J. ROBERTS & Co. 117 rue Royale.

16 sept

**CABLE EN CHAINE**—Un cable en chaîne, à vendre par JAMES REED & Co, rue Royale, no. 35.

16 sept

**SACS DE PITRE**—20,000 sacs de Pitre, de différentes grandeurs, à vendre par

16 sept R. GRONING & Co.

**VINS de SHERRIE et d'OPORTO.**

**62** Quarts de barriques Vins de Sherrie vieux, foncé et pale, et L D d'Oporto, très supérieur, maintenant en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par

HOSKIN & WILCOCKS,

16 sept No 38, rue du Camp

**CLOUX ET CHOCOLAT.**

**300** Barils Cloux, des manufactures Phoenix et Cumberland.

40 caisses Chocolat supérieur—en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,

16 sept No 38, rue du Camp.

SI Mr. Varquain jeune, du Hâvre, se trouve présentement à la Nouvelle-Orléans, il est invité à se présenter rue Saint Louis, no. 26. 16 sept—3

LE soussigné ayant ce jour, 1er. septembre 1836, pris en société Peter Janson dans son établissement de maison de pension et cabaret; cet établissement sera conduit dorénavant sous la raison Goulard, Janson & Co. 16 sept—3

**A VENDRE,** en débarquement du navire Mozart du Havre,

24 caisses Kirsh et Absynthe

20 " Marasquin, grand et petit flacon

10 " Eau de vie de Dantzick

16 " Caraçao, grand et petit flacon

200 " Eau de Seltz

200 " Cerises à l'eau de vie, en caraffes

50 " do do do 1-2 gall

40 " do do en bocaux de

60 " Cruchons liqueurs, en porcelaine

6 " Truffes du Perigord, en grande et petite bouteilles

200 liv. Saucissons

16 sept—5 R. A LEFEBVRE, Toulouse, 10.

**DURANT** mon absence de cette ville, MM. Mossy & Garidel, rue Toulouse, seront mes agents

3 sept C. G. ALLHUSEN.

Allain & Duplessis ont transporté leur comptoir du no. 17, rue Royale au no. 7, rue Conti.

3 sept—6

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession A. Morel sont invitées à présenter leur titre dans le plus bref délai à

2 sept—10 DURAND & UZUREAU.

**A VENDRE**—500 barils de Chaux de pierres, venant d'arriver, cette chaux est de première qualité, et peut être livrée de suite. Pour les conditions, s'adresser à J A. BELLANGER,

9 sept—10 encoignure Esplanade et Levée.

**ASSOCIATION.**—Les soussignés ont pris en société Mr. George W. Huntington, et continueront leurs affaires sous la raison de

1 août—30 WILCOX, ANDERSON & Co.

**CUCULLU, LAPEYRE & Co.,** offrent en vente:

300 caisses Sucre brut de la Havane;

45 do do blanc, do;

2500 sacs bean Café vert;

140 balles Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo).

500 milliers Cigarres d'une qualité supérieure et différentes marques;

Amandes sans coques [Esperanza] en barils et en caisses. 14 sept

**CHARRETTES, DRAYS, &c**—Charrettes, Drays, Brouettes et Roues, à vendre par

14 sept HOSKINS & WILCOCKS

ON demande à louer Une Maison commode pour une famille peu nombreuse, depuis la rue Toulouse à la rue Poydras. S'adresser jusqu'à bureau de l'Abeille 14 sept

**MELASSE**—150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,

31 aout 20 Toulouse.

## Ventes à l'Encan.

**PAR P. E. TRICOU.**

IL sera vendu mardi prochain, 27 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, à la folle enchère de MM. A. Gercy, A. Tomatis, J D Peck, les terrains qui leur ont été adjugés le 21 mars dernier, 23 lots de terre situés au faubourg Washington, savoir:

2 terrains nos 12 et 13 de l'Ilet nos 21, compris entre les rues St. Jean Baptiste, St Avid, du Port et Promenade Lafayette, mesurant chacun 43 pieds 6 pouces de face à la rue St Avid sur 105 pieds de profondeur.

3 terrains nos 7, 8 et 9 de l'Ilet 25, compris entre les rues Prosper, Solidelle, Promenade Lafayette, du Port, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur.

6 terrains nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet no 26 compris entre les rues Prosper, Solidelle, du Port et St. Ferdinand; les nos 7, 8 et 9 mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur, le no 10 formant l'encoignure des rues St Ferdinand, et Solidelle, mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Solidelle sur 105 de profondeur et face à la rue St Ferdinand; les nos 11 et 12, mesurant chaque 41 pieds de face à la rue Solidelle sur 105 pieds de profondeur.

12 terrains de l'Ilet no 33, compris entre les rues du Génie, des Libéraux, Promenade Lafayette et du Port. Les nos 7, 8, 9 mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, le no 10 formant l'encoignure des rues des Libéraux et du Port, mesurant 43 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue des Libéraux sur 105 pieds de profondeur et face à la rue du Port; les nos 11, 12, 13 et 14 mesurant chacun 43 pieds 6 pouces face à la rue des Libéraux sur 105 pieds de profondeur, le no 15 formant l'encoignure des rues des Libéraux et Promenade Lafayette, mesurant 43 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue des Libéraux, sur 105 pieds de profondeur et face à la Promenade Lafayette, les nos 16, 17 et 18, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la Promenade Lafayette, sur 130 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur.

Les terrains seront vendus conformément aux plans déposés par M. Félix de Armas.

Conditions: 1, 2 et 3 ans à partir du 21 mars 1836 en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; si lesdits billets ne sont pas payés à leur échéance, ils porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 12 sept

**PAR Jos. LE CARPENTIER.**

Vente de Terrains sans réserve.

IL sera vendu mardi, 20 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

15 Terrains situés dans le faubourg Tremé, quartier Guéno, dont un plan sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.

2 beaux Terrains, situés au nouveau faubourg Marigny.

Les conditions sont très avantageuses et annoncées au moment de la vente. 16 sept

**PAR FERNANDEZ & WHITING,**

**Propriété d'Erasme Legoaster, face à la rue de l'Esplanade—sans réserve.**

IL sera vendu le lundi, 26 du courant, à la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, à l'heure de midi.

Huit terrains faisant face à la rue de l'Esplanade, adjacens à la propriété de M. Alexander Milne.

Les terrains cidessus sont très élevés et offrent de grands avantages pour résidences et jardinage; ils font face à la jonction de la Promenade Claiborne qui sera bientôt ouverte.

Les banquettes sur la rue de l'Esplanade en face des terrains susdits doivent être faites par la corporation et à ses frais

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de terme en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéances respectives seront sujets à un intérêt de 10 p cent l'an du jour du protêt jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant M. L. Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs.

Le plan des terrains ci-dessus est exposé à la Bourse. 16 sept

**PAR J B BLACHE.**

IL sera vendu, le vendredi, 23 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres,

**50 Ilets de Terre,** situés au faubourg Washington, audessous de cette ville, embrassant une étendue d'un arpent et demi de face au fleuve, avec droit de batture, et s'étendant à une profondeur de 70 arpents, bornés d'un côté par la propriété de Mr. St. Jaudon et de l'autre par celle de Mr. P. Pandelly. Le bloc de campagne dont il est fait mention par la carte de la Nouvelle Orléans, et de ses environs, par Zimpel, sera plus particulièrement désigné sur le plan qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente. Les terres dont plus de 30 arpents sont en culture, sont d'excellente qualité et sont très bien égouttées. L'établissement du chemin à coulisses de la Terre aux Bœufs qui doit y passer, les grandes améliorations déjà faites et celles projettées tant par la 3me. municipalité que par quelques capitalistes, ne peuvent manquer de donner avant peu, une grande valeur à cette propriété.

Conditions.—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, portant intérêt à raison de six pour cent par an.

Les actes de vente seront passés, aux frais des acquéreurs, par A. Mazureau, dans les quinze jours qui suivront la vente; à défaut de quoi une nouvelle criée sera faite à la folle enchère de ceux qui n'auront pas rempli les conditions de la vente. Les acquéreurs devront se faire mettre en possession à leurs frais.

16 sept

**PAR P. E. TRICOU.**

IL sera vendu le mardi, 26 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett

La propriété ci-devant appartenant à Monsieur B Crocker, divisée en neuf lots de terre suivant le plan dressé par Louis Bringier, trois de ces terrains font face au chemin du bayou, mesurant chacun 30 pieds de face sur 280 de profondeur, et les six autres à l'Esplanade, ayant chacun 31 pieds face à ladite rue, sur une profondeur irrégulière de 116 pieds 6 pouces sur 198 pieds 6 pouces, mesure française.

Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement les billets porteront un intérêt de 10 pour cent l'an jusqu'à paiement définitif.

Les actes de vente se passeront chez Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs ainsi que la mise en possession. 14 sept

**PAR H. J. DOMINGON.**

IL sera vendu le samedi, 1er octobre, à la Bourse Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi précis:

Un lot de terre désigné par le no. 1666, ayant 2741 arpens de superficie et propre à la culture de la canne à sucre et du coton, situé derrière les terres de Manchac, à environ huit milles E. S. E. du fort de Bâton Rouge, borné par les terres de Mr. Joseph Reynes, Isaac Lothrop, Gilbert Andry, &c; ledit morceau de terre est divisé en 68 lots pour la convenance des acquéreurs.

Un autre morceau de terre désigné par le no 1677, ayant 2501 arpens de superficie à environ cinq milles à l'Est du fort du Bâton Rouge, borné par les terres de MM. Thomas Hutchins, Joseph Reynes &c. ledit morceau de terre est divisé en 100 lots—le tout sera vendu conformément aux plans qui seront exposés à la bourse quelques jours avant la vente.

Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront chez L. T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 16 sept—10

**VENTE D'ADMINISTRATEUR**—Le public est averti qu'en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves du comté de Jackson, j'exposerai en vente sur les lieux le samedi, 24 du courant, toute cette belle propriété avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à l'Ouest de la Baie Pascagoula, appartenant à la succession de feu Jno McRae, et reconnu dans le Sud pour ses eaux recherchées.

Aussi, à la même époque et lieu, une section de 640 arpens de terre située sur le bayou Désireux et connu sous le nom du 'Gravaline Tract.' La propriété ci-dessus sera vendue à un crédit de douze mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

(Signé.) J. McRAE, administrateur.

P. S. A la même époque et lieu il sera vendu, tous les nègres et propriété personnelle du tout genre appartenant à la succession, à un crédit de six et douze mois. (Signé) C. J. McRAE, administ.

Pascagoula, comté de Jackson, Mississipi, 10 septembre 1836. 14 sept—7

**RESIDENCE D'ETE.**

*(En Pascagoula.)*

LA Propriété occupée cidevant par M Thomas Rhodes, à Est Pascagoula, lui a été achetée et a été disposée de la manière la plus vaste et la plus commode pour un Hotel, et rien n'y manquera pour le rendre aussi agréable qu'aucun autre établissement de ce genre situé sur le bord de la mer. Dans un site exposé aux brises saines et rafraichissantes de la mer du côté du sud, garanti des vents du nord par une forêt de pins majestueux, offrant toutes espèce de commodités pour se procurer le plaisir des bains de mer, soit dans des maisons disposées à cet effet ou en plein air, dans une eau saturée de sel; pourvu d'embarcations pour les promenades ou pour le délassement de la pêche; entrecoupé de beaux chemins pour prendre de l'exercice, ayant un bel orchestre pour ceux qui veulent se livrer au plaisir de la danse dans un appartement vaste, disposé à cet effet ayant aussi un piano dans la salle de compagnie; une température qui s'élève rarement à 84 degrés, cet établissement offre tous les avantages que peuvent désirer les personnes qui veulent se retirer du bruit des affaires ou qui cherchent à rétablir leur santé chancelante.

On s'y procure des huitres, des crabes et toute espèce de poisson en abondance, et le soussigné assure le public qu'il ne négligera rien pour offrir sur sa table les mets les plus délicats ainsi que les meilleurs vins et les meilleures liqueurs qu'il soit possible de se procurer à la Nouvelle Orléans, à la Mobile et dans le voisinage.

Son wharf est très commode pour les Steam Boats, et 6 ou 8 y passent chaque jour.

Il y a dans son établissement une école où l'on enseigne les langues modernes aussi bien que les principes de la première éducation.

Un Bureau de Poste vient d'y être établi dernièrement, et les courriers y arrivent régulièrement. Le soussigné ayant lui-même été nommé maître de poste, l'inconvénient qui existe dans les lieux isolés pour les personnes qui désirent recevoir des nouvelles de leurs familles, n'existe plus. Enfin le soussigné ose se flatter qu'il méritera toute la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

Pascagoula, Juillet 1836. THOMAS SHORT (3 août—7, 1ps)

P. S. Il n'y a aucun danger à passer par la Nlle. Orléans, vu que des bateaux partent chaque jours de cette ville pour Pascagoula

ON demande à louer plusieurs hommes pour couper ... bois ... sur une terre très élevée à un mille ... de la ville en bas, rive gauche du fleuve. On paiera 21 ... par corde.

S'adresser à Messrs. Jean F... et Joseph ... vis-à-vis l'habitation ... B M...

... sept—

**CAFE**—La cargaison du brick Camilla, venant de Rio; le tout étant de la dernière récolte, en débarquement et à vendre par

12 août R. GRONING & Co.